



Autorisation de fumer librement au Glam , discothèque à Nice, alors qu'un fumoir existe ! Que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 7 août 2013

Je me rend régulièrement les WE dans une discothèque \ le Glam \ à Nice... Alors qu'il existe un espace fumoir avec porte, les clients fument systématiquement autour de cette porte et ce jusqu'au bar sous les yeux des deux patrons qui servent a ce même bar.

J'ai fait remarqué cette gêne aux patrons qui m'ont dit de me mettre à l'autre bout du bar et qu'il n y a pas mort d homme.. Ce qui m a fortement choqué.

Cette situation s'est installée chaque WE aux alentours d'une heure ou 2 h du matin les clients fument librement..

Que faire ?

Merci

Réponse :

Si vous voulez qu'une action soit menée de manière concrète pour faire cesser cette infraction à la loi Evin dans ce type d'établissement, vous pouvez déposer [une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie dont il dépend et dans le cas ou cette plainte ne serait pas suivie d'effets, déposer une plainte plus officielle auprès du procureur de la République.

Mais il est tout aussi nécessaire de suggérer à tous ceux qui se sentent victimes de ces incivilités d'en faire autant.

DNF peut, à l'aide de plusieurs témoignages officiels, effectuer ces démarches en votre nom, ce qui est assez simple, ou à votre place, ce qui implique une procédure plus complexe et plus longue.

[L'adhésion](#) en grand nombre à l'association est le moyen le plus sûr de voir disparaître ces contournements de la loi.